

# Matière à réflexion

## Compte rendu de conférence

### LES PARADIS FISCAUX. Conférencier : Alain Deneault

---

Le 8 octobre, le Comité exécutif a organisé une conférence « Grande thématique » sur les paradis fiscaux dont bénéficient souvent les grandes entreprises pour éviter de payer des impôts dans les pays où elles mènent réellement leurs activités économiques. Longtemps traité, dans le cinéma et la culture hollywoodienne, sur le mode du divertissement et jamais comme un problème social de premier ordre, ce sujet devient de plus en plus une préoccupation de nos élites politiques sous le soleil de l'austérité et des coupures budgétaires qui frappent de manière particulièrement violente la classe moyenne et les contribuables captifs.

Bahamas, Bermudes, Barbade, Luxembourg, République maltaise, Singapour, Belize, Panama, etc. sont autant de « pays offshore » parmi plus de 80 au monde où les classes les plus fortunées transfèrent les filiales parfois les plus productives de leurs entreprises et placent leurs avoirs financiers pour contourner le fisc.

Leurs stratagèmes sont connus de nos gouvernants qui ne font presque rien pour endiguer cette massive fuite des capitaux qui nous prive des moyens financiers colossaux pour payer et entretenir nos services publics (éducation, santé services sociaux, etc.).

Un de ces moyens, pourtant bien connu et largement documenté, est le suivant : une florissante entreprise bien de chez nous vend sa célèbre marque de commerce (en cédant les droits d'utilisation) à une filiale qu'elle crée et contrôle dans un pays paradis fiscal où l'on ne paye pas d'impôt. À chaque année, au moment de déclarer ses impôts, la filiale déclare facturer à la société mère les droits d'utilisation de sa propre marque de commerce qui lui a été vendue. Elle se trouve donc à payer l'utilisation de sa propre marque parce que celle-ci a été cédée à une filiale qui est basée, selon les données sur papier comptable, dans un pays paradis fiscal où on ne paye pas d'impôts.

Même stratagème, par exemple, pour les voitures et l'équipement de fonction que la société mère, sur simple opération comptable, « cède » théoriquement à sa filiale pour les « louer » par la suite à celle-ci afin qu'elles ne soient pas comptabilisées comme faisant partie du patrimoine de la société mère basée chez nous. Alors qu'elles n'ont aucune activité économique substantielle autre qu'une simple adresse postale, qu'elles sont protégées par le « secret bancaire » qui interdit tout contrôle de leurs activités économiques et commerciales, et qu'elles ne payent aucun impôt dans les pays paradis fiscaux où elles transfèrent certaines activités économiques productrices de rentes, les grandes entreprises déclarent des dépenses fictives et détournées liées aux activités de leurs filiales qui ne payent pas d'impôt dans les pays paradis fiscaux où elles sont théoriquement « implantées ». Elles manipulent ainsi les législations de complaisance en vigueur dans nos pays et dans les pays paradis fiscaux, avec l'objectif clair d'échapper au

fisc sous le poids duquel croulent les classes moyennes souvent peu informées de ces stratagèmes peu catholiques.

Chaque année au Canada, nous apprend M. Denault, ce sont plus 170 milliards de dollars (dont 60 milliards pour un seul pays, la Barbade) qui échappent, selon les récentes données de Statistique Canada, à l'obligation de payer les impôts dans notre pays. À une échelle plus globale, nous apprend M. Denault, « la moitié du stock mondial passe par les mains des gens qui ont inscrit leurs activités dans des paradis fiscaux ».

Y a-t-il des solutions à ce jeu d'écriture comptable à laquelle se livre allégrement une caste de privilégiés qui nous font perdre, chaque année, des millions et des millions en argent neuf qui nous auraient permis de financer nos programmes sociaux?

Oui, répond M. Denault. Entre autres solutions simples, il faut :

- ✓ Inscrire ce problème au centre du débat public (partis politiques, syndicats, organismes communautaires, organisations de défense des droits de l'homme, etc.);
- ✓ Renforcer les réseaux pour la justice fiscale qui existent ici et un peu partout à travers le monde;
- ✓ Lever le secret bancaire pour rendre possibles les enquêtes sur les activités économiques et commerciales des entreprises établies dans les pays paradis fiscaux;
- ✓ Au lieu d'imiter les pays paradis fiscaux comme le font certains gouvernements chez nous (en abaissant ou en abolissant, par exemple, les services de taxation au prétexte que c'est de cette manière uniquement qu'on peut attirer les entreprises), il faut arrêter de financer les entreprises qui ont recours aux paradis fiscaux;
- ✓ Abolir les fiscalités de complaisance pour que chaque citoyen et chaque entreprise, en fonction de son revenu réel, fasse sa juste part dans l'effort pour redresser les finances publiques, etc.

Une excellente, belle et instructive conférence comme rarement on en a vu au Cégep Limoilou ces dernières années. Une conférence qui a enregistré peu de présences de la part des collègues, mais qui a été fort animée et fort intéressante pour la qualité de la présentation, des contributions et des débats qu'elle suscitées. Surveillez la prochaine : elle sera certainement aussi de calibre 21.

**Lamine Diédhiou**

**Professeur de sociologie**

**Département de Sciences sociales**

**Références :**

Alain Deneault, *Paradis fiscaux, la filière canadienne*, <http://ecosociete.org/livres/paradis-fiscaux-la-filiere-canadienne>

Réseau pour la justice fiscale : <http://rjfq.org/>

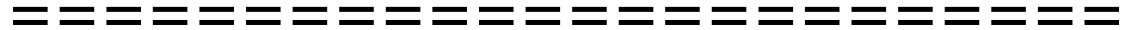
Alain Deneault

**Paradis fiscaux :  
la filière canadienne**

Barbade, Caïmans, Bahamas, Nouvelle-Écosse, Ontario...



ecosociété



**Prochaine conférence : M. Louis Gill sur  
la dette publique du Québec.  
Mercredi 25 février 2015, à 12 h.**